

Cours de droit des entreprises en difficulté - Syllabus

Objet de ce cours

Lors de ce cours, nous aborderons les **différentes procédures mises en œuvre dans le cas d'une mauvaise santé financière** de l'entreprise, les **différentes difficultés sociales** auxquelles elles répondent, ainsi que **les avantages et les inconvénients** de ces processus. Ensuite, nous développerons **les rôles des différents acteurs** de ces procédures (mandataire, conciliateur, administrateur judiciaire, mandataire judiciaire, liquidateur judiciaire), leurs prérogatives et leurs missions. Enfin, nous envisagerons tout particulièrement le cas de **la dissolution judiciaire de la société**, la **liquidation**, qui implique d'**importants enjeux financiers** pour les personnes concernées. Ce cours doit vous permettre d'avoir une meilleure vue d'ensemble des **enjeux financiers et économiques**, aussi bien pour les associés que les créanciers d'une société, **des difficultés rencontrées par elle dans l'exploitation de son activité**.

Intérêt de ce cours

Dans votre futur métier, il vous sera nécessaire de connaître **le cadre dans lequel vous vous inscrivez** pour comprendre les enjeux de la gestion saine d'une société : une société qui n'est pas prospère s'expose à la dissolution. Se pose alors la question du **relancement de son activité économique** et, si c'est impossible, du **paiement de ses créanciers selon un certain ordre** et en fonction d'une certaine **procédure** parfois très complexe.

Prérequis nécessaires

Notions générales de droit commercial (notamment : définition du commerçant, connaissances des différents secteurs d'activités économiques), et de **droit des sociétés** (notamment le fonctionnement de la société en tant que personne morale, et sa place en tant qu'acteur économique et fiscal).

Organisation du cours

Le cours de droit des sociétés comprend en **12 heures de cours magistral** et **4 séances** de Travaux Dirigés d'1h30 chacune.

Le cours de droit des entreprises en difficulté s'articule en **5 parties** :

- Introduction (rappel des prérequis et découverte des concepts initiaux essentiels)
- Chapitre 1 - Le traitement anticipé des difficultés
- Chapitre 2 - La cessation des paiements
- Chapitre 3 - Le redressement judiciaire
- Chapitre 4 - La liquidation judiciaire

Des **tableaux récapitulatifs et d'autres documents de travail et de révision** sont mis à disposition des étudiants sur Moodle. Ils font partie intégrante du cours et font l'objet d'explication pendant les cours magistraux. Il est demandé aux étudiants de télécharger ces documents, d'en prendre connaissance et d'assimiler les informations qui y figurent à l'aide des explications données en cours.

Modalités d'évaluation

- Un **examen de fin de semestre d'1h30**, noté sur 20, portant sur le contenu du cours magistral et des séances de travaux dirigés, et comportant des exercices abordés en travaux dirigés,

- Une **pondération de la note d'examen par la participation orale** évaluée en séances de travaux dirigés (cette pondération ne peut avoir pour effet de baisser la note obtenue au partiel final, autrement dit la non-participation n'est pas pénalisante)

Objectifs d'apprentissage

À l'issue de ce cours, les étudiants devraient être capables de :

- connaître les différentes méthodes de traitement anticipé des difficultés,
- déterminer l'état de cessation des paiements d'une société,
- identifier les différents acteurs des méthodes de traitement anticipé des difficultés et des procédures collectives,
- distinguer les principales caractéristiques des différentes procédures collectives.

Conseils pour réussir

Pour avoir une bonne note à l'examen final, il est nécessaire de **réviser régulièrement le cours pour l'assimiler**, et de le relire avant chaque nouvelle séance afin de ne pas être perdu. La matière se complexifie au fil des séances : si vous ne relisez pas le cours régulièrement, vous comprendrez de moins en moins.

Il vous appartient aussi de **trouver la méthode de révision** qui vous permet de bien assimiler le cours : relecture, réalisation de fiches, de *mindmap* (cartes mentales), ... À vous de trouver votre méthode en essayant plusieurs techniques.

Enfin, il faut **assister aux cours magistraux et aux séances de travaux dirigés pour bénéficier des explications, reformulations et schémas explicatifs** réalisés au tableau. Il est beaucoup plus facile pour le cerveau de comprendre et d'assimiler des informations et notions qui ont déjà été entendues que de découvrir le cours à travers les notes prises par les copains.

Conduite à tenir

Les absences en cours magistraux ne sont pas sanctionnées. Les absences en travaux dirigés qui ne sont pas justifiées sont sanctionnées.

Lorsque vous arrivez en retard en cours, cela me déconcentre et perturbe le bon déroulement du cours ainsi que les camarades qui écoutent. Par conséquent, je vous demande d'être **ponctuels** et, en cas de retard, d'être **discrets** : rentrez dans la salle le plus silencieusement et le plus discrètement possible.

Il en va de même pendant le cours : j'essaie de transmettre des connaissances et une méthode de travail. **Le bavardage rend la tâche de l'enseignant très compliquée et empêche les étudiants qui veulent écouter de rester concentrés**. C'est pourquoi il vous est également demandé d'être attentifs pendant les cours, et silencieux : **pas de bavardage ou ricanements intempestifs**.

Imaginez-vous un instant devoir réaliser une présentation dans votre futur travail, et être interrompu constamment par des gens en retard ou qui parlent pendant que vous parlez...